



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Programmes du Gabon

Décision adoptée le 16 octobre 2019 lors de la 14^e réunion du Conseil d'administration à Genève

EB.2019.19

Considérant que

- le Conseil d'administration de CAFI, dans sa Décision EB.2019.15, a pris note de la note de programmation soumise par le Secrétariat, des priorités définies par le gouvernement gabonais et a prié le Secrétariat de CAFI de soutenir l'élaboration de programme(s) pour un montant maximum de 12 000 000 dollars des États-Unis dans les domaines suivants :
 - i. certification des concessions forestières ;
 - ii. création d'aires protégées transfrontalières ;
 - iii. optimisation de l'affectation des terres pour accroître les rendements agricoles ;
 - iv. assistance technique en matière de gestion des données relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et d'autres outils nécessaires à l'obtention du financement sur résultats.

- le Secrétariat de CAFI a lancé un appel à manifestations d'intérêt le 19 juillet 2019 ;

Le Conseil d'administration de CAFI, après avoir examiné les soumissions, et en consultation avec le Gouvernement de la République gabonaise, demande aux agences suivantes de soutenir le Gouvernement pour élaborer les programmes :

- i. certification des concessions forestières : Agence française de développement (AFD) ;
- ii. création d'aires protégées transfrontalières : PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) ;
- iii. optimisation de l'affectation des terres pour accroître les rendements agricoles : PNUD ;
- iv. assistance technique en matière de gestion des données relatives aux émissions, élaboration d'un plan d'investissement et d'autres outils nécessaires à l'obtention du financement sur résultats : PNUD.